

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 16 Octobre 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

24/075/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Attribution de subventions d'investissement - Cinquième répartition - Différents secteurs culturels - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures.

24-41380-DC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La politique culturelle de la Ville de Marseille :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc...

- favorise le développement d'un écosystème culturel riche et diversifié, capable de répondre aux aspirations des artistes comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit cinq objectifs spécifiques :

- promouvoir la culture comme vecteur d'émancipation de l'individu, en favorisant la démocratie culturelle ainsi que l'accès pour toutes et tous à l'éducation artistique et culturelle et aux pratiques artistiques en amateur ;

- soutenir la liberté de création et d'expression en se donnant les moyens d'accompagner les artistes dans de bonnes conditions et de favoriser leur implantation sur le territoire ;

- favoriser le développement d'un cadre de vie agréable et améliorer la qualité de vie des Marseillaises et des Marseillais en leur proposant des services publics culturels de qualité qui répondent à leurs besoins ;

- promouvoir la culture comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité,

- permettre aux Marseillaises et aux Marseillais de mieux connaître et de se réapproprier le patrimoine historique et culturel de leur Ville.

Dans le cadre de la définition de sa politique culturelle, la Ville de Marseille associe les nombreux acteurs présents sur son territoire, acteurs dont elle accompagne les besoins dans la réalisation de leurs projets.

Ce soutien se manifeste par l'attribution de subventions pour des projets en investissement.

Dans le secteur culturel, différentes structures implantées et actives sur Marseille sollicitent un soutien financier de la Ville de Marseille en investissement afin de développer leurs activités auprès du public.

Par délibération n°24/0031/VDV du 16 février 2024, le Conseil Municipal a voté l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Action Culturelle année 2024 à hauteur de 760 000 Euros (sept cent soixante mille Euros) ainsi que l'attribution d'une subvention de 69 500 Euros (soixante-neuf mille cinq cents Euros) à INTERNEXTERNE.

Par délibération 24/0209/VDV du 19 avril 2024, le Conseil Municipal a voté l'attribution de subventions d'investissement à hauteur de 117 095 Euros (cent dix-sept mille quatre-vingt-quinze Euros).

Par délibération 24/0282/AGE du 28 juin 2024, le Conseil Municipal a voté l'attribution de subventions d'investissement à hauteur de 98 450 Euros (quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent cinquante Euros).

Par délibération 24/0374/VDV du 20 septembre 2024, le Conseil Municipal a voté l'attribution de subventions d'investissement à hauteur de 68 750 Euros (soixante-huit mille sept cent cinquante Euros).

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal l'attribution de subventions d'investissement à hauteur de 95 400 Euros (quatre-vingts quinze mille quatre cents Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION 24/0031/VDV DU 16 FEVRIER 2024
VU LA DELIBERATION 24/0209/VDV DU 19 AVRIL 2024
VU LA DELIBERATION 24/0282/AGE DU 28 JUIN 2024
VU LA DELIBERATION 24/0374/VDV DU 20 SEPTEMBRE 2024
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la convention ci-annexée.

ARTICLE 2 Est approuvé le versement de la subvention au bénéfice de l'acteur culturel de notre secteur selon le détail ci-après :

Investissement						Total : 95 400	
Secteur	Bénéficiaire	N° Tiers	Adresse du Siège Social	N° Avenant	N° Dossier Progos	Montant en Euros	Objet
Arts visuels	IN MEDIAS RES	176048	26 AVENUE DE LA FIGONE 13012 MARSEILLE		00013482	8 000	2024 - Déploiement d'événements cinématographiques écoresponsables - Culture - investissement

ARTICLE 3 Les crédits de paiement 2024 d'un montant de de 119 400 Euros (cent dix-neuf mille quatre cents Euros) afférents à l'opération sont prévus au budget principal 2024 et la dépense correspondante sera imputée sur les imputations budgétaires suivantes :

Chapitre	Article	Sous-chapitre	Service	Montant
204	20421	311	04012	6 800 Euros
204	20421	311.312	04012	8 000 Euros
204	20421	316.313	04012	8 000 Euros
204	20421	317	04012	5 000 Euros
204	20422	311.312	04012	9 600 Euros
204	20422	316.313	04012	58 000 Euros

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 16 Octobre 2024